

Décret n° 80/081 / du 25/02/80  
portant nomination de Monsieur FOUTY David,  
Ingénieur des Travaux Agricoles, en qualité  
de Directeur de la Planification à la Direc-  
tion Générale de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le décret n° 80/022 du 18.01.80 portant attributions et organisa-  
tion du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports, Chargé de la Recherche  
Scientifique ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.04.79 portant nomination du Premier Mi-  
nistre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4.04.79 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/488 du 11.09.79 fixant les indemnités allouées  
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition du Conseil  
des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur FOUTY David, Ingénieur des Travaux Agricoles de 7° éche-  
lon est nommé Directeur de la Planification à la Direction Générale de la Recher-  
che Scientifique.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par la ré-  
glementation en vigueur.

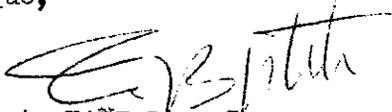
.../...

Article 3. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 25 FEVRIER 1960

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts  
et des Sports, chargé de la Recherche  
Scientifique,

  
Jean Baptiste TATI-LOUTARD.-  
Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-